

ARRÊTÉ DEP-2025-256 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION DE NIVEAU 3
VENDEUR – CONSEIL EN ALIMENTATION

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2022 portant création et définition du certificat de spécialisation de niveau 3 Vendeur-conseil en alimentation ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2025-1002 nommant les présidents de jurys du certificat de spécialisation de niveau 3 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat de spécialisation de niveau 3 Vendeur-conseil en alimentation pour la session 2025 dans l'académie de Créteil est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Khadija ELKHOULI, professionnelle

Vice-président :

Monsieur Jérôme AMMOUIAL, enseignant

Enseignants :

Madame Karima SLIMI

Madame Corinne SIHL

Monsieur Mohamed EL HAYANI

Monsieur Abdel KEDJOUR

Professionnels :

Madame Karina VISCARD-ROGAUME

Madame Nabila HADRI

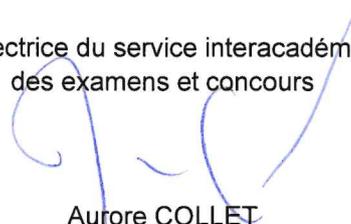
Monsieur Luc ROL

Monsieur David PHILIPPE

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 5 juin 2025.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET